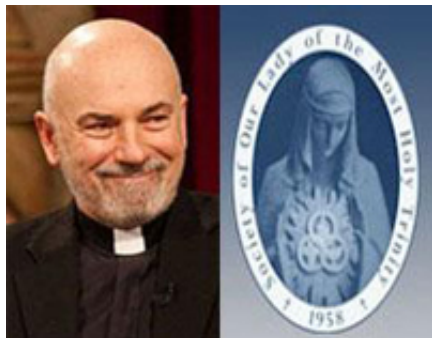


## Père John Corapi : le diocèse et sa congrégation regrettent sa décision

Author : Rédaction RC

Categories : [prêtrise](#)

Date : 22 juin 2011



Le diocèse de Corpus Christi (Texas), sur le territoire duquel est canoniquement érigée la **Society of Our Lady of the Most Holy Trinity (SOLT)**, a diffusé avant-hier un communiqué qui « **regrette profondément** » la décision du Père **John Corapi** ([voir ici](#)) tout en rappelant que l'enquête sur les allégations n'est pas de son ressort mais de celui de la société sacerdotale dont le prêtre est membre (**SOLT**), l'évêque de Corpus Christi, Mgr **William Mulvey**, s'étant contenté, comme le droit canon et le droit civil lui en font obligation, d'un signalement à la **SOLT**.

De son côté et ce même 20 juin, le supérieur général de la **SOLT**, le Père **Gerry Sheehan**, a publié un communiqué dans lequel il se dit « *profondément attristé de la détresse qu'éprouve le Père Corapi (...) et également attristé par la réponse du Père Corapi aux allégations* » (portées contre lui). Le supérieur général indique qu'il « *fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Père Corapi à obtenir, comme il le désire, les dispenses canoniques à son statut de prêtre et à ses vœux religieux* ». Il rappelle enfin « *que l'on n'a abouti à aucune conclusion quant aux allégations* » et que, pour l'heure, « *le Père Corapi n'a été reconnu coupable d'aucun crime canonique ou civil* ».